

TAE - Conseil municipal du 15 mars 2024
DUP

Sur la question de la DUP relative au dossier de construction du centre pénitentiaire au lieu-dit « Les Landes », nous tenions à préciser publiquement lors de ce CM des éléments que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer avec vous lors des commissions, dans le courrier que nous vous avons fait parvenir suite à celle du 21 février dernier, ou même lors de la séance du Conseil communautaire d'ALM d'hier soir.

Avant toute chose, et nous tenions à le dire, nous avons apprécié les temps d'échanges et de réflexion collective sur cette question ô combien importante de DUP. Même si, à l'atterrissage, nous ne fournirons pas les mêmes votes ce soir (comme hier), il est heureux de constater que, lorsque les conditions d'un débat sont réunies, nous sommes en capacité de pouvoir échanger sereinement. Nous espérons que cela servira d'exemple pour d'autres sujets.

Commençons donc par redire que **nous restons tout à fait favorables à la construction d'un nouvel équipement afin de remplacer l'actuelle prison d'Angers**. L'établissement est vétuste, les conditions de détention et de travail y sont indignes et inacceptables. Nous l'avons dit, vous et nous, à plusieurs reprises.

Pour mémoire, lors du conseil municipal de septembre 2010 (oui cela fait 14 ANS!), les élus trélazéens ont voté à l'unanimité en faveur de la reconstruction d'une maison d'arrêt à Trélazé en remplacement de la maison d'arrêt d'Angers.

Ensuite, rappelons-nous de l'annonce du projet retenu, annonce faite à l'Assemblée nationale par la Garde des Sceaux, Madame Taubira, en octobre 2014 : une maison d'arrêt de 400 places dans le cadre du programme triennal 2014-2017.

Monsieur Christophe Béchu, le 10 octobre 2018, annonçait que, les terrains au lieu-dit « la Bodinière » à TRELAZE étaient d'ores et déjà achetés par l'Etat.

Sur FR3, le 19 octobre 2018, on annonçait « La prison de Trélazé pourra accueillir 400 détenus mais sera seulement une maison d'arrêt et non pas un établissement pénitentiaire abritant également un centre de détention ».

Et enfin, lors de la visite à Angers du Garde des Sceaux en exercice, le 7 septembre 2021, Monsieur Dupond-Moretti, il est confirmé que la maison d'arrêt va être bien reconstruite à Trélazé (Maine-et-Loire).

Or, le ministère n'a pas prévu de reconstruire qu'une maison d'arrêt... Il va édifier un centre pénitentiaire.

La particularité d'un centre pénitentiaire ? Il s'agit d'un établissement où l'on réunit plusieurs formes de détention. Il s'agit donc d'une prison plus grande et plus complète, comprenant plusieurs établissements et différents types de détenus. Une prison où interviendront plus d'agents pour encadrer la population carcérale de 850 personnes au moins.

Ce sera la création d'une petite ville nouvelle où où pourraient résider près de 1200 personnes à Loire-Authion (sur un terrain de 36ha dont 6ha sur la ville de Trélazé).

Sur ce dossier de la DUP relative à la construction du centre pénitentiaire au lieu-dit « Les Landes », nous avons fait part dès le début de notre opposition au nouveau projet proposé par l'Etat, bien différent du projet initial souhaité par les élus locaux.

Comme nous l'avons souligné lors de notre commission du 21 février dernier, nous partageons complètement les propos exprimés par Madame Robin qui allaient dans le sens de ce que nous disons depuis la présentation de ce nouveau projet. Gilles Ernoult le soulignait lors de la séance du 23 octobre dernier : « *Sur le fond, concernant la prison, nous considérons qu'il aurait été plus sage d'en rester au projet initial. La volonté de l'État de vouloir faire des mégastructures pour incarcérer toujours plus de prisonniers à moindre coût ne répond pas à l'objectif de travailler à la réinsertion et s'oppose souvent à l'hostilité des populations. (...) Un tel équipement aura en effet un impact sur l'ensemble de l'agglomération et bien au-delà* ».

Cette position va aussi dans le sens des inquiétudes exprimées par d'autres élus.e.s comme nous avons pu le constater encore hier soir. Yves Colliot, le maire de Beaucouzé, parlait du « *gigantisme de ce projet de 850 places* », Silvia Camara-Tombini d'« *une usine pénitentiaire* ». Plusieurs intervenants ont dénoncé un projet surdimensionné et disproportionné.

Enfin, et il s'agit pour nous d'un point essentiel, notre position va dans le sens de ce qu'en disent les personnels. Comme nous vous le rappelions dans notre courrier fin février, le surveillant et représentant syndical interrogé dans la presse le 14 février dernier déclarait vouloir d'« *un établissement à taille humaine, pas la quatrième plus grosse prison de France* ». Parlant d'un projet « *hors-normes* », pointant ses inquiétudes quant aux sous-effectifs de personnel, il poursuivait en soulignant qu'« *il ne faut pas se voiler la face, la délinquance ne va pas être multipliée par deux dans le département. Les détenus vont venir d'ailleurs... Avec des détenus de Loire Atlantique, de la région parisienne...* ». Nous avons bien entendu dressé le même constat ensemble lors de notre commission.

Pour nous, **le cœur du problème est donc d'abord dans la nature même du projet.** Ce dernier est bel et bien démesuré ! Comment, en effet, ne pas avoir de doutes profonds sur la pertinence et la réalité des objectifs d'humanité affichés quant à l'amélioration des conditions de détention ?

Hier soir, Jean-François l'a souligné et je le redis : avant de se pencher sur les impacts, les éventuelles compensations etc., il nous paraissait essentiel de nous prononcer au préalable sur la nature du projet et d'exiger qu'elle soit revue sur la base du projet initial voté à l'unanimité, je le rappelle, par le conseil municipal de la ville de Trélazé dès septembre 2010.

Par les votes d'hier soir et de ce soir, **nous allons au bout de notre logique sur ce dossier.** Nous entendons bien qu'il y a eu du travail et des bougés concernant les engagements et les attentes quant à la réalisation du projet de ce centre pénitentiaire. Nous avons échangé sur de nombreux points en commission... Nous savons aussi que vous avez entendu ce que nous vous avons dit et écrit. Nous avons lu très attentivement les réserves exprimées.

Mais, pour nous, la question du surdimensionnement n'est pas seulement une réserve, c'est ce qui motive notre refus de ce projet et donc de la DUP.

Nous l'avons aussi dit lors de la commission : **de notre point de vue, nous ne soutiendrons pas un projet d'une telle nature et on ne s'abstient pas sur une telle délibération. Pour nous, si la nature du projet ne nous convient pas, nous votons contre.**

Ce fut le sens du vote de Jean-François hier à Angers Loire Métropole. Nous fournirons le même ce soir.

Je vous remercie.